Le capteur de glucose en continu Freestyle Libre 1 ne sera plus remboursé à partir du 31 mars 2023

Alors que nous vous avions déjà annoncé au mois de mai 2022 la fin du remboursement du Freestyle Libre 1ère Génération, qui avait par la suite été repoussée pour permettre à tous les patients de mettre à jour leur prescription, c'est cette fois-ci officiel : le Freestyle Libre 1 ne sera plus remboursé par l'Assurance Maladie à compter du 31 mars 2023.

Pourquoi le FreeStyle Libre 1ère génération ne sera plus remboursé à partir du 31 mars 2023 ?

Classiquement, les produits de santé sont remboursés pour une durée déterminée (5 ans ici). À l'issue de cette période, l'industriel doit opérer une nouvelle demande de remboursement. Pour FreeStyle Libre 1ère génération (remboursé depuis 2017 ; voir ici), produit par l'entreprise Abbott, aucune nouvelle demande de remboursement n'a été déposée étant donné que le FreeStyle Libre 2 est remboursé et que l'industriel est en cours de discussion pour la prise en charge du FreeStyle Libre 3 (mais dans des indications plus limitées). Alors que ce déremboursement avait été annoncé au bout de cette période de cinq ans, soit pour le 1er juin 2022, la Fédération s'était inquiétée que l'information n'ait pas suffisamment circulé auprès des utilisateurs et utilisatrices du Freestyle Libre 1, qui pour la plupart, n'avaient pas encore eu le temps de se rendre chez leur diabétologue pour mettre à jour leur prescription. Afin d'éviter des situations de rupture de prise en charge, cette fin du remboursement annoncée au 1er juin 2022 a bénéficié d'un délai exceptionnel accordé par le Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) pour permettre, d'une part, aux patients de consulter leur diabétologue afin de se voir prescrire un autre capteur de glucose en continu remboursé, et d'autre part, pour permettre aux pharmacies d'écouler leurs stocks. Mais attention, cette fois, il n'y aura plus possibilité de repousser la date de fin du remboursement : après le 31 mars 2023, si vous demandez en pharmacie le Freestyle Libre 1, il vous en coûtera de votre poche.

Que faire si vous n'avez pas encore renouvelé votre ordonnance ?

D'ici le 31 mars prochain, vous devez prendre rendez-vous chez votre professionnel de santé afin de faire actualiser votre ordonnance. N'ayez crainte, il existe d'autres systèmes de surveillance glycémique remboursés : chacun d'entre eux ayant ses spécificités, nous vous invitons à en parler avec votre diabétologue qui vous proposera le dispositif adapté à votre situation, en concertation avec vous.

Pour consulter notre étude du Diabète LAB sur le FreeStyle Libre 2, rendez-vous ici
Enfin, en cas de besoin, le service client d'Abbott est joignable pour répondre à vos questions du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00 au 0800.10.11.56 (appel gratuit à partir d'un poste fixe) ou au 01.45.60.34.34 (appel de l'étranger, DROM-COM ou autre opérateur).